

Réunions du Conseil d'établissement École Marguerite-Bourgeoys

Assemblée #1 de l'année scolaire 2022/2023

Rencontre effectuée le jeudi 20 octobre 2022 à 18h30 à l'école.

18h34 - début de l'assemblée

1. Mot de bienvenue, prise de présence et validation du quorum

Les personnes présentes sont:

- Karine Corriveau, directrice par intérim
- Valérie Côté, enseignante
- Mélina Morin, parent élue et vice-présidente
- Isabelle Morrissette, parent élue et présidente
- Shamy Kodja Boya, parent élue
- Violaine Campo, parent élue & représentante au Comité de Parents (CP)
- Juliana Rossi Botter, parent élue
- Aurélie Mener, parent substitut – pas le droit de vote ce soir
- Anne Berlizon, parent membre du public (sans droit de parole ni droit de vote)

Mot de la direction:

- ✓ Remplacement de la responsable du service de garde suite à son départ à la retraite: l'objectif est de faire ça dans la continuité en transférant ses responsabilités à Odette Inabonge qui est dans l'équipe depuis longtemps et faire de la passation avant son départ effectif (31 décembre). Il y aura des opportunités pour apporter du changement par la suite. On va donner l'opportunité aux parents qui le souhaitent de lui laisser un message avant son départ.
- ✓ Le dossier pour la cour d'école est très complet et a été transmis au CSSdM. À suivre.
- ✓ Beaucoup de défis rencontrés ces 2 premiers mois: sur 47 personnes travaillant dans l'école, 1 personne sur 2 est nouvelle. La TES à temps-plein est partie en retrait préventif début octobre et la secrétaire a été absente un temps.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption à l'unanimité.

3. Lecture et adoption des PV de la rencontre de juin 2022.

Adoption à l'unanimité.

4. Élections

- ✓ Présidence: Violaine propose Isabelle qui accepte, élue à l'unanimité.
- ✓ Vice-présidence: Isabelle propose Mélina qui accepte, élue à l'unanimité.
- ✓ Secrétaire: Violaine Campo, élue à l'unanimité.

5. Règles de régie interne (adoption)

Affichage des PV se fera au fur et à mesure sur le site internet de l'école.

10.3: le ministère a statué que pour l'instant chaque CÉ pouvait décider de tenir ses rencontres en personne ou en virtuel.

Adoption à l'unanimité.

6. Calendrier des réunions

Une rencontre au 2 mois: rencontres plus chargées mais ça fonctionne si on est assidues.

On prévoit de tenir nos rencontres en personne à l'école, sauf cas particuliers et exception pour la rencontre du 16 février qui se tiendra en visio-conférence.

7. Mot de la nouvelle présidente

Merci d'être là, on part sur une nouvelle lancée! N'hésitez pas à me contacter, je suis là pour m'assurer pour que tout le monde puisse s'exprimer.

8. Mot de la direction

- i. Écriture script (point d'information): une conseillère pédagogique a informé le nouveau personnel de l'école de la décision d'avril 2020. Les moyens pédagogiques relèvent de l'équipe pédagogique (Loi sur l'Instruction Publique - LIP). L'une ou l'autre écriture (grapho-motricité) doit être apprise. Selon les groupes d'étude, il n'y a pas de conclusion pour une ou l'autre, mais unanimité de ne pas apprendre les deux: perte de temps et confusion. Conclusion: en choisir une et s'y tenir. À partir de la 3^{ème} année: la grapho-motricité n'est plus pratiquée en tant que telle, tant que c'est lisible, l'enfant développe sa propre calligraphie.

Intervention d'une maman: décision d'une école vs. l'échelle d'une province.

Intervention d'une autre maman: nivellement par le bas, mon fils de 3^{ème} année ne sait pas lire en lettres cursives. Je demande à ce que l'équipe école y réfléchisse de nouveau pour la prochaine rentrée. Comment une étude a pu dire que c'était pareil d'apprendre l'une ou l'autre. L'information devrait être mise sur le site de l'école pour prévenir les parents.

Réponse de la directrice: cette information ne sera pas ajoutée sur le site internet de l'école étant donné qu'elle réfère à la LIP, sur les modalités pédagogiques des enseignant.es qui relèvent de l'autonomie professionnelle de l'enseignant.e.

Le CÉ suggère de rapporter à l'équipe école le questionnement (légitime) des parents du CÉ. Réponse de la directrice: certains enseignant.es changeront l'an prochain mais dès cette année les enseignant.es seront sensibilisé.es à cette demande et à l'exposition à l'écriture cursive en lecture. Cela va être amené à l'équipe pédagogique par la directrice.

- ii. Budget de formation et fonctionnement CÉ et OPP (approbation)
400\$ de fonctionnement pour la persévérance scolaire: approbation à l'unanimité.
Réfléchir à l'utilisation du 400\$ de formation: revenir avec des propositions lors de la prochaine rencontre (conférences dans les années précédentes).
50\$ de fonctionnement de l'OPP: à suivre.
- iii. Suivi des achats de livres de référence pour les parents (information)
L'information va être passée de nouveau auprès des (nouveaux) enseignant.es.

- iv. Budget Résolution fête de la rentrée
Tout le budget de la fête de la rentrée n'a pas été utilisé, il y a donc 1,000\$ disponibles pour la fête de l'Halloween: approbation à l'unanimité.
- v. Sorties éducatives à venir (approbation)
Modification: sortie du 9 mars => 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}. Approbation à l'unanimité avec modification.
- vi. PTRDI (adoption)
Statu quo: adoption à l'unanimité.
- vii. Suivi – formation obligatoire CÉ (information)
Nouveaux parents élues, rappel.
- viii. Projet éducatif (information)
Travaux en cours, sur 5 années. Dernier en date: année scolaire 2017/2018, on est donc dans la dernière année. Approbation au niveau du CÉ au moment voulu.
- ix. Campagne de financement (information)
Arbres de Noël: pas assez d'arbres pour prendre de nouveaux client.es. Mais du chocolat Camino pour Noël avec même intention: améliorations/verdissement de la cour d'école => oui.
Dictée Paul Gérin Lajoie: la moitié de la somme est reversée à la classe/école => oui. La directrice va en parler à l'équipe pédagogique. Les enseignant.es ont l'option de l'accepter ou non.
Note: 400\$/500\$ ramassé par une élève de 1^{ère} année suite à pitch sur le verdissement, à mettre dans l'info parent.
- x. Communication projet anglais intensif (information)
Pas beaucoup d'inscriptions à date: 26 élèves éligibles, 4 remplissent les conditions pour passer directement au secondaire, en reste 22. Maximum par classe en 6^{ème}: 18 + 2. Inscriptions à date: 2 de l'externes (1 reçue, 1 à s'en venir), des inscriptions à venir en interne. Intervention de l'enseignante: depuis la création du programme, c'est toujours passé très juste au niveau des inscriptions.
- xi. Précision document Autorisations sorties aux abords de l'école 2023-2024 (approbation).
On a autorisé les sorties dans les rues du quartier, mais quel périmètre cela représente exactement? Il y a beaucoup de sorties organisées dans l'école. C'est gratuit, le CÉ n'est pas avisé. Il faut au moins que la direction soit avisée, ainsi que les parents lorsque la sortie est planifiée. Problèmes avec les départs hâtifs ou retards. Complexité liée à la gestion des autorisations de sorties.
La directrice demande au CÉ ce que les parents considèrent sécuritaire comme accompagnement lors d'une sortie => le CÉ recommande un encadrement avec un adulte supplémentaire pour le préscolaire, 1e et 2e cycle et que les enseignants du 3e cycle doivent juger selon la distance et le type d'activités.

Par ailleurs, après concertation les parents préconisent de parler du périmètre encadré par les rues Rachel/Maisonneuve/Frontenac/Hôtel de Ville pour l'année prochaine. Approbation d'un document plus précis devra être faite pour l'année prochaine.

9. Mot du personnel enseignant

Intervention de la présidente: on souhaite avoir un portrait de l'école, les projets, etc. et ce pour tous les groupes d'âge.

10. Mot du membre du service de garde (SDG)

- ✓ Nouveau tarif journée pédagogique (approbation): 9\$ -> 12\$ (choix du SDG de 10,75\$ à 15,30\$). Approbation à l'unanimité dans la mesure où on offre une aide financière aux familles qui en ont besoin - pour cette année, car nous ne pouvons pas nous engager pour les autres années.
- ✓ Traiteur (information): cette année on engage une réflexion 1/ des propositions (extérieur à l'école, les parents font directement affaire avec le traiteur, nombre minimal) 2/ valider l'intérêt 3/ se décider. La présidente va faire un tableau à remplir.

11. Mot de la représentante au Comité de Parents (CP)

- ✓ 14 juin 2022:
 - Protecteur de l'élève: la loi est passée mais application seulement en 2023. Le poste pour la transition est à combler (le substitut a quitté). Le CP va être consulté: profil et candidatures. La personne pourrait être engagée d'ici novembre ce qui ne nous laisse pas beaucoup de temps. Réunion extraordinaire en septembre dédiée à ça.
 - Question posée à la DG sur la rétention et motivation des profs et stabilité des équipes pédagogiques dans un contexte de pénurie / santé mentale des profs sur la durée. Est-il prévu des changements dans les règles pour s'adapter à la réalité actuelle? => la DG est consciente des enjeux mais manque de prof de partout, pas possible d'accorder des sabbatiques ou congés spéciaux, ou temps partiels. Aussi des enjeux syndicaux et/ou conventions professionnelles. Limitation: équité, trop de pénurie, départ pour d'autres organisations.
Comment va le moral des troupes?! => Il y a plus de demandes de congés et des défis à venir pour la rentrée.
 - Écoles avec indice de défavorisation élevé: difficile de connaître et d'utiliser les fonds disponibles car lourd à gérer (reddition de compte, utilisation très spécifique, non connaissance de l'existence même du budget...). Beaucoup de possibilités mais il faut apporter ces connaissances-là aux (nouvelles) directions.
 - Anglais intensif. Primaire: la plupart des écoles du CSSdM accueille seulement leurs élèves, seulement 3 ne le font pas. La demande est tellement croissante que les critères sont très sévères et ne permettent pas de donner la chance en premier aux élèves de leur école. => programme local: relève de l'école et du CÉ. Programme régional, c'est différent. Il y a une façon d'organiser les critères de sélection.
 - Écoles secondaires, voyages/levées de fonds = enjeu des assurances. Beaucoup d'écoles attendent après ça, il y a urgence!

- Fonds concernant l'aide alimentaire: c'est complexe. 5 fonds gérés par le CSSdM répartis sur toutes les écoles. Une partie des fonds vient du comité de gestion des taxes. Nouvelles enveloppes décentralisées pour l'année prochaine. Proposition de faire une courte présentation au Comité de Parents sur l'aide alimentaire en début d'année prochaine.
 - Question posée à la DG: comment améliorer l'investissement et la rétention du personnel de direction dans les petites écoles. Palier de rémunération basé sur le nombre d'élèves, pas d'adjoint, moins grande cohésion, moins bon suivi année après année => l'affectation des directions est un processus complexe.
- ✓ 20 septembre 2022: travail sur l'appel de candidature pour le poste de protecteur de l'élève.
 - ✓ 18 octobre 2022: étude des candidatures et prise de position du CP.
 - ✓ Prochaine rencontre mardi 25 octobre: AGA. Les rencontres sont offertes en personne et en virtuel.

12. Varia

Tour de table.

21h19 - Levée de la rencontre